

## Communiqué de presse

### OPERATION COUP DE POING - NON AUX TRANSFERTS ILLICITES DE DECHETS SUR LA FRONTIERE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE

#### CONTEXTE

De grandes quantités de déchets transitent quotidiennement de part et d'autre de la frontière sur le territoire du GECT Alzette Belval, impactant les 13 communes qui le composent (8 françaises et 5 luxembourgeoises) pour 107 000 habitants.

Le transit transfrontalier est strictement interdit, sauf à passer par des autorisations dûment délivrées respectivement par le Pôle National de Transfert Transfrontalier de Déchets (FR) ou l'Administration de l'environnement (LU). Sans ces autorisations, tout déplacement de déchets entre la France et le Luxembourg est un délit passable de lourdes amendes.

Cependant, cette interdiction est trop peu respectée et cela a pour conséquence la dispersion massive de déchets dans la nature ou dans des circuits de traitements qui ne leur sont pas attribués, comme des déchets d'entreprises étrangères envoyés dans les centres d'ordures ménagères.

S'appuyant sur la volonté commune de la France et du Luxembourg d'endiguer ces transferts illicites de déchets, l'Administration de l'environnement du Luxembourg ensemble avec l'Administration des douanes et accises du Luxembourg et les autorités françaises mènent régulièrement des opérations de contrôle sur la frontière et joignent ponctuellement leurs forces dans des opérations de grande ampleur.

#### OPERATION

Ce jeudi 11 décembre 2025, de 14h à 17h a été menée une opération de contrôle de grande ampleur sur les 3 points de passage du territoire du GECT Alzette Belval. Des véhicules utilitaires ont été contrôlés par les autorités des deux pays pour vérifier s'ils ne contenaient pas de déchets.

Sous l'impulsion du GECT Alzette Belval, l'Administration de l'environnement et les douanes françaises ont coconstruit cette opération de lutte contre les transferts transfrontaliers illégaux de déchets. Au total, c'est une dizaine d'agents français et une vingtaine d'agents luxembourgeois qui ont été déployés le 11 décembre 2025 pour procéder à des contrôles de chargement de véhicules utilitaires.

Les forces de l'ordre françaises ont contrôlé le point suivant :

- A Audun-le-Tiche à hauteur du Lidl, sur la D16

L'Administration des douanes et accises, assistée par l'Administration de l'environnement ont contrôlé les points suivants :

- A Belvaux-Sanem, Rue de France, sur le parking en face de l'école, sur le chemin de la frontière
- A Rumelange, Rue des Martyrs avant le passage de frontière

#### RESULTATS

L'opération a permis de contrôler plus de 300 véhicules sur les 3 points de passage.

Côté luxembourgeois, 19 véhicules ont reçu des avertissements dont 9 avertissements taxés pour des infractions liés au transfert national et transfrontalier de déchets. Les conducteurs ont été sanctionnés par des amendes allant de 145 à 500€. Côté français, 2 véhicules ont été mis en procédure et ont été sanctionnés d'une amende de 150€ pour transferts irréguliers de déchets.

Les véhicules transportaient principalement des déchets de chantier, notamment de cartons, câbles électriques, béton, déchets inertes, bois et verre...

Cette opération a permis de rappeler la nécessité de l'enregistrement administratif lorsque l'on souhaite transférer des déchets auprès des différentes autorités.

## Communiqué de presse

### Contact presse :

- Vincent MARCHAND – GECT ALZETTE BELVAL [vmarchand@gectalzettebelval.eu – +33 6.02.09.12.06]
- Elisabeth BECKERS – ADMINISTRATION DE L'ENVIRONNEMENT [communication@aev.etat.lu – +352 247-59116]
- ADMINISTRATION DES DOUANES ET ACCISES [communication@do.etat.lu]
- Florence DAP – Chef des Services douaniers de la Surveillance adjointe Brigade de surveillance intérieure de Thionville [florence.dap@douane.finances.gouv.fr]



Administration  
de l'environnement  
Grand-Duché de Luxembourg

